

**RELEVÉ DE
DECISIONS**

11 JUILLET 2022

18H30/ 21H00

MAIRIE ANNEXE D'ERGUE ARMEL

PARTICIPANTS	Membres du panel citoyen et du groupe de concertation Madame Isabelle Assih : Maire de Quimper Madame Margaux Philippe : Adjointe au quartier d'Ergué Armel Monsieur David Lesvenan : Adjoint à l'urbanisme et la Voirie Monsieur Patrick Troglia : Conseiller municipal chargé des mobilités actives et de la voirie Monsieur Jean-Luc Rault : Directeur de la mobilité et des espaces publics Messieurs Rudy Taillez et Gael Le Lamer : Techniciens direction de la voirie et des espaces publics
DIFFUSION	Présents + Paul Cancel + Alberic Levain

OBJET DE LA REUNION

- Présentation des modifications du plan de circulation en cours d'expérimentation suite au bureau municipal sur le secteur Kergoat Ar Lez, Potier, Barbusse
- Mesures prises pour améliorer le cadre de vie
- Aménagement de la rue de la Fontaine et plan de circulation associé
- Partage des conditions de poursuite de l'expérimentation

RELEVÉ DE DECISIONS

Expérimentation secteur Kergoat Ar Lez, Potier, Barbusse

- L'expérimentation se poursuit sur les bases suivantes (voir plan joint) :
 - Mise en sens unique de la rue Merrien entre la rue hoche et la rue de la Tour D'Auvergne
 - Remise en service du carrefour à feux Potier/Barbusse/Tour D'Auvergne
 - Mise en place d'un Stop sur la rue de Kergoat Ar Lez au carrefour avec la rue du Pic de la Mirandole
 - Mise en double sens de la rue Barbusse entre la rue de la Tour D'Auvergne et l'impasse Le Noac'h
 - Ces mesures seront mises en place pour la rentrée scolaire
- Mise en place de comptages sur le quartier dès cet été (semaine 29) afin de pouvoir établir un comparatif des flux de circulation pendant et hors périodes scolaires
- Mise en place de comptages à l'automne après mise en œuvre des mesures complémentaires de l'expérimentation afin d'établir un bilan et un suivi de l'expérimentation

- Mise en place d'une déambulation à la rentrée (secteur Kergoat bas, Merrien, Châteaubriant, Pasteur) afin de regarder sur site les aménagements qui pourraient être expérimentés pour apaiser la circulation et sécuriser les mobilités douces
- Renforcement de la signalisation Zone 30 à prévoir, notamment signalisation horizontale

Rue de la Fontaine

Pour conserver un équilibre des flux de circulation à l'échelle du quartier tout en apaisant la circulation, suppression du trafic de transit entre le haut et le bas de la rue de la Fontaine :

- Mise en sens unique de la rue de la fontaine entre la rue Le Déan et la Rue Armand du Châtellier et entre l'avenue Kergoat Ar Lez et la Rue Armand du Châtellier
- Proposition de création d'un espace convivial à l'emplacement d'un ancien garage récemment acquis par la collectivité (garage situé entre la rue Armand du Châtellier et rue du Maquis).
- Les travaux de réaménagement de la rue sur la base du plan de circulation ci joint seront réalisés à partir du 5 septembre et pour une durée prévisionnelle de 6 mois.
- Ces travaux feront l'objet d'une évaluation après réalisation
- La rue du Maquis est conservée en double sens dans l'attente de l'évaluation
- Une réunion sera organisée à la rentrée pour évoquer le projet d'aménagement de l'espace convivial à l'emplacement d'un ancien garage, situé entre la rue du Maquis et la rue Armand du Châtellier